



N° et Date de parution : 20120306 - 06/03/12 17:12

Périodicité : Quotidien

piwi-1-10-14506-20120306-269854585.pdf

Copyright : AFP

Conditions "épouvantables" au centre de rétention de Mayotte (Delarue)

Sénat-prison-droits-Mayotte-Outremer-immigration-rétention

Le contrôleur général des lieux de privation de liberté, Jean-Marie Delarue, a déploré, mardi devant des sénateurs, que rien n'ait changé depuis trois ans au centre de rétention administrative (CRA) de Mayotte, où les étrangers séjournent "dans des conditions épouvantables".

"Rien ne bouge", a assuré M. Delarue au sujet du centre de rétention Pamandzi, en réponse à une question du président de la commission des Lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur.

"Quand nous avons évoqué, pour la première fois en décembre 2008, le sort de ce centre de rétention, la réponse m'avait été faite: +Ne vous inquiétez pas, cher monsieur, un terrain a déjà été proposé et un centre de rétention quasiment en train d'être construit.+ Trois ans et demi plus tard, je suis toujours dans l'attente de la moindre construction et même de l'achat du terrain", a déclaré M. Delarue.

"Chacun sait que l'émigration, à Mayotte, c'est une noria qui fait d'ailleurs travailler l'économie locale et l'économie comorienne", a-t-il commenté.

Les étrangers en situation irrégulière y sont "pris au hasard des interpellations et réexpédiés dare-dare sur Anjouan, Mohéli ou Grande-Comore, d'où ils reviennent quelques jours après".

"On est dans un centre de rétention où les gens séjournent très très peu" de temps, "mais dans des conditions épouvantables", a-t-il conclu.

Le 20 février, le tribunal administratif de Mayotte avait ordonné la libération d'un père et de ses deux enfants de 2 et 8 ans retenus au CRA de Mayotte, en estimant que leurs conditions d'enfermement étaient "de nature à porter atteinte au droit au respect de leur dignité".

En revanche, M. Delarue a estimé que la situation allait peut-être "s'améliorer dans les prochains mois" à la maison d'arrêt de Majicavo, à Mayotte.

"Je crois que l'administration vient enfin de décider un programme d'élargissement assez substantiel" pour cette maison d'arrêt ancienne, "un établissement à la coloniale qui comporte une cour sur laquelle donnent toutes les cellules".

M. Delarue était auditionné par les sénateurs pour exposer les grandes lignes de son rapport annuel, un état des lieux très critique des prisons françaises, publié le 22 février.